

Proposition présentée par les députés:

MM. Gabriel Barrillier, Thomas Büchi, Pierre Kunz, Hugues Hiltpold, Jean-Marc Odier, Pierre Froidevaux et Louis Serex

Date de dépôt: 5 février 2002

Messagerie

Proposition de motion

visant à recentrer l'école publique sur sa mission fondamentale, soit la transmission des connaissances, à maintenir les notes à l'école primaire et à instaurer un moratoire sur les expériences pédagogiques, celles en cours et celles envisagées par le Conseil d'Etat

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- que le débat sur la qualité de l'enseignement genevois ne cesse de s'exacerber;
- que, depuis trente ans, les réformes du système scolaire genevois ne cessent de se succéder au nom d'une théorie dont rien ne prouve qu'elle est efficace, même socialement, celle du « socioconstructivisme » ;
- que le corps enseignant, primaire autant que secondaire, n'a jamais été aussi perturbé et démotivé par les méthodes d'enseignement qui lui sont imposées par l'autorité politique et aussi divisé quant à l'appréciation de leur bien-fondé ;
- le problème récurrent et jamais résolu des carences et lacunes scolaires d'un nombre croissant de jeunes filles et jeunes gens au sortir de l'enseignement obligatoire et l'inadéquation de leur formation de base avec les exigences de la formation professionnelle ;

- que les parents d'élèves, en manque accru de repères, sont de plus en plus critiques à l'égard de l'évolution de l'enseignement genevois, qu'ils sont même déstabilisés par les réformes engagées au cours des dernières années ;
- que toutes les études comparatives récentes, suisses ou occidentales, mettent en évidence les performances souvent nettement en dessous des moyennes helvétiques et européennes des élèves genevois ainsi que l'insuffisance de la motivation de ceux-ci ;
- que le système scolaire genevois se révèle le plus onéreux du pays;

invite le Conseil d'Etat

- à prendre immédiatement toutes les mesures permettant de respecter les objectifs de l'école publique figurant dans la loi (C 1 10), en particulier à l'article 4, lettre a, soit « de donner à chaque élève le moyen d'acquérir **les meilleures connaissances** dans la perspective de ses activités futures et de chercher à susciter chez lui le désir permanent d'apprendre et de se former », à l'article premier du règlement de l'enseignement primaire (C 1 10.21) selon lequel « l'école conduit l'enfant à la **maîtrise** progressive de la langue orale et écrite et des **connaissances de base** » et à l'article premier, alinéa 1, du règlement de l'enseignement secondaire (C 1 10.24) prévoyant que « l'enseignement secondaire développe leurs moyens d'expression, leur culture générale, les aide à choisir les méthodes de travail individuel ou en groupe, qui leur permettent **l'acquisition**, le renouvellement et l'approfondissement permanent des **connaissances** »;
- à introduire sans délai un moratoire sur les expériences pédagogiques en cours et celles envisagées dans la division primaire aussi bien que dans la division secondaire;
- à renoncer à la suppression des notes dans les degrés primaires de la division moyenne;
- à concentrer les ressources à disposition sur les degrés et les écoles qui supportent les plus grandes charges en matière d'intégration d'enfants non francophones ;
- à proposer au Grand Conseil les mesures qu'il entend prendre, dans quel délai et avec quels moyens, afin de recentrer l'école publique genevoise sur sa tâche prioritaire, légalement définie, consistant dans la transmission des connaissances.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Selon des études comparatives récentes – singulièrement le programme international de suivi des acquis des élèves (PISA) – le système éducatif suisse est loin d'être aussi performant que l'on croyait. Notre pays, Genève en particulier, bénéficiait encore récemment d'une très grande renommée en matière pédagogique. Malheureusement les comparaisons internationales et helvétiques qui se multiplient mettent à mal l'aura acquise au fil des siècles par Genève. De plus la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin, présidée par M^{me} Martine Brunschwig Graf, vient de rendre publique une enquête comparant les aptitudes scolaires des élèves des cantons romands. Le moins que l'on puisse dire est que Genève s'y singularise par son très mauvais classement. L'école genevoise est dernière en lecture, en mathématiques et en sciences, les trois piliers de la connaissance de base indispensable à tout un chacun pour s'engager avec sûreté dans la vie professionnelle.

La crise

Au fil des années, les critiques, les non-dits, les mécontentements à l'égard des performances du système éducatif genevois ont fini par constituer un abcès politico-social qu'il faut désormais percer. Personne n'est satisfait et la frustration, voire le découragement et même la colère, gagnent peu à peu l'ensemble des acteurs et des utilisateurs du système. Les motionnaires songent en premier lieu au corps enseignant, singulièrement celui du primaire, qui ne sait plus à quel saint se vouer en appliquant des réformes qui sont contestées dès leur lancement. Ce corps enseignant souffre également d'un manque de respect et d'une image dégradée car il se sent peu considéré par des parents eux-mêmes désorientés, inquiets et sans repères suffisants, voire par les élèves eux-mêmes. Nous en voulons pour preuve l'augmentation des insultes, des incivilités, des coups et de la violence. Les parents sont plongés dans le désarroi par le cours chaotique des réformes successives de l'enseignement, surtout en division primaire. Ce mécontentement général se traduit par l'apparition de mouvements qui veulent faire entendre leur voix et suppléer le manque de vision et de maîtrise de l'institution scolaire.

Les mauvaises performances obtenues par les élèves genevois au sortir de l'enseignement obligatoire provoquent des difficultés d'accès aux formations post-obligatoires. Les milieux professionnels se plaignent depuis longtemps des carences et des lacunes scolaires d'un nombre croissant de jeunes filles et de jeunes gens souhaitant commencer une formation professionnelle en apprentissage. Cette inadéquation entre les exigences légitimes de professions soumises à une concurrence impitoyable et les connaissances indispensables au sortir de l'école obligatoire (mathématiques, lecture, etc.) rend difficiles les relations entre le monde professionnel et l'institution scolaire. Plusieurs secteurs économiques, y compris le Centre de formation de l'Etat de Genève, ont été contraints d'instaurer des tests d'aptitude avant l'entrée en apprentissage, tests qui ont mis en évidence les lacunes d'un nombre élevé de candidates et de candidats.

Le socioconstructivisme

Pour les motionnaires, la cascade de réformes introduites depuis plus d'un quart de siècle dans les systèmes scolaires genevois primaire et secondaire repose sur un concept pédagogique dont rien ne prouve qu'il est fondé et dont on peut même désormais penser qu'il pourrait conduire en fait à une dégradation de la qualité de l'enseignement genevois. Ce concept est celui du « socioconstructivisme ».

On sait que le socioconstructivisme réclame l'abandon de la méthode pédagogique visant, pour le maître qui le maîtrise, à transmettre son savoir à l'élève, lui qui aspire à la connaissance. Le socioconstructivisme prétend au contraire « aller chercher l'élève là où il se trouve ». Il ne s'agit plus pour l'élève de s'élever grâce à la médiation du maître mais pour ce dernier d'aller vers l'élève et d'inciter celui-ci à construire à son rythme son savoir, cela à partir de son milieu social, de son état d'esprit, de sa motivation du moment et de ses capacités. Il s'agit pour le maître de prodiguer un enseignement adapté à chacun de ses élèves, cela au nom de la « différenciation pédagogique ».

L'élève ainsi « mis au centre » du processus pédagogique est bien censé atteindre des objectifs liés à l'accomplissement d'un programme scolaire. Mais ces objectifs ne sont plus fixés à un terme appréhendable concrètement par l'élève et ses parents. Ils sont dilués dans des cycles fixés à quatre ans dans le degré primaire genevois, chaque élève étant supposé les atteindre à son rythme, en fonction de ses capacités et de son éveil progressif. Or, l'ordre de l'apprentissage ne correspond pas à l'ordre de la découverte réelle des choses, le premier est un ordre fictif qui nécessite un rythme plus soutenu que le second.

Abolition des notes

D'où l'imposition aux maîtres et aux parents d'un « bilan régulier des acquisitions de compétences » par l'élève. Le délai d'acquisition n'étant plus défini annuellement, le rôle du maître consiste dans ce schéma non plus à évaluer par une note le degré d'acquisition de la connaissance. Il lui faut désormais, à grands renforts de commentaires et d'euphémismes, expliquer si la connaissance est acquise, non acquise ou en voie d'acquisition et pourquoi. D'où par conséquent une masse de travail accrue pour le corps enseignant pour un résultat moins clair. D'où enfin une difficulté considérablement renforcée pour les parents d'appréhender le niveau de l'élève et d'estimer l'importance de ses éventuelles difficultés scolaires.

Un coût exorbitant

Il apparaît de manière de plus en plus évidente que la pédagogie mise en œuvre à Genève au cours des dernières décennies se heurte à la barrière des coûts qu'elle engendre. Les objectifs qu'elle poursuit réclament un encadrement et un matériel d'une importance incompatible avec les moyens qu'une collectivité, même riche, peut mettre à disposition pour son école publique. Cette pédagogie en fait a déjà existé; c'était celle du précepteur en vogue dans l'aristocratie prérévolutionnaire européenne. Mais cette aristocratie organisait et finançait elle-même, dans les conditions que l'on sait, la scolarisation de ses rejetons, cela au détriment de tous les autres enfants de la communauté. C'est d'ailleurs contre ce système inégalitaire que les fondateurs de la Genève moderne ont développé, dès le milieu du XIX^e siècle, l'école obligatoire, gratuite et laïque pour tous.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la conclusion s'impose : il s'agit pour l'autorité politique de mettre fin à ce que certains ont appelé le « bougisme » scolaire genevois, de mettre un terme à ce que d'autres ont nommé la « réformite pédagogue », de tirer un bilan objectif des réformes. En d'autres termes, il faut ramener la sérénité dans le fonctionnement de l'école publique genevoise, cela dans l'intérêt des élèves, des parents et des enseignants.

Au bénéfice de ces explications, nous vous prions, Mesdames et Messieurs les Députés, de traiter et d'accepter ce projet de motion dans les meilleurs délais.